



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240318-CONS-AG-24-018-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 18 mars 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : ATTRIBUTION PAR LA CAO DU MARCHÉ N°24002DDET – ASSISTANCE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE RELATIVE À LA DÉFINITION ET LA CONDUITE DE PROJETS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES INTERREG 2021-2027

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 18 mars à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 12 mars 2024.

PRÉSENTS : BATESTTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LORENZI Thérèse, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SALGE Héléne, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :

LINALE Serge à ROMITI Gérard
MALAFRONTI Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
COLOMBANI Carulina à LACAVE Mattea
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
TIERI Paul à SAVELLI Pierre
ROSSI Michel à MUSSIER Emma

ABSENTS :

MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION PAR LA CAO DU MARCHÉ N°24002DDET – ASSISTANCE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE RELATIVE À LA DÉFINITION ET LA CONDUITE DE PROJETS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES INTERREG 2021-2027

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la consultation lancée le 8 janvier 2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 11 mars 2024 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 11 mars 2024 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

La procédure d'appel d'offres ouvert lancé pour l'attribution du marché n°24002DDET – Assistance technique, administrative et financière relative à la définition et la conduite de projets dans le cadre des programmes INTERREG 2021-2027 ;

PREND ACTE

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché n°24002DDET – Assistance technique, administrative et financière relative à la définition et la conduite de projets dans le cadre des programmes INTERREG 2021-2027, à la société CONSEIL DÉVELOPPEMENT INNOVATION (SIRET : 322 556 580 00031) pour un montant minimum de 20 000 € et un montant maximum de 100 000 € H.T (Prix DQE : 65 100 €) pour la durée du marché, soit 12 mois, reconductible 3 fois ;

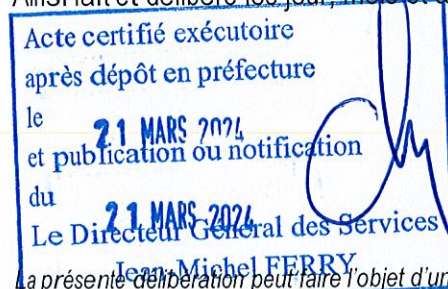
AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr